

« Opération militaire spéciale » : un exemple d’euphémisme en temps de guerre

Cédric Istasse

Nommer une réalité, c’est lui permettre d’exister dans les esprits. Mais souvent, c’est aussi – voire surtout – tenter d’influencer la façon dont cette réalité sera perçue et pensée et, donc, d’influer sur la manière dont elle existera et se déploiera. Sans surprise, les temps de guerre sont dès lors l’une des circonstances dans lesquelles l’acte de nommer revêt une pleine dimension politique. Au point que certains régimes, comme celui qui est aujourd’hui à la tête de la Russie, entendent l’accaparer car ils y voient, plus qu’une simple faculté, un élément de pouvoir.

Il y a un an, le 24 février 2022, débutait le plus important conflit armé que l’Europe ait connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce jour-là, le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, lançait les forces militaires (terrestres, aériennes, maritimes et cybernétiques) de son pays à l’assaut de l’Ukraine voisine, dans une vaste entreprise d’invasion. Cet épisode prenait place dans le contexte plus large du conflit prolongé, et un temps larvé, qui depuis février 2014 oppose l’Ukraine, d’une part, à la Russie et à des forces séparatistes ukrainiennes pro-russes, d’autre part. Jusqu’alors, les principaux événements de ces affrontements, qui depuis huit ans se déroulaient tant sur le terrain militaire que sur le plan diplomatique, avaient été l’annexion de la Crimée et de la ville de Sébastopol par la Russie (le 18 mars 2014) et la sécession d’une partie de la région industrielle du Donbass avec le soutien de la Russie (les « républiques populaires » autoproclamées de Donetsk et de Lougansk étant officiellement reconnues par celle-ci le 21 février 2022).

Une appellation imposée par les autorités russes

En Russie, l’invasion ainsi déclenchée porte le nom d’« opération militaire spéciale ». En effet, telle est l’expression employée par le chef de l’État russe lorsqu’il s’est adressé à son peuple à l’aube du 24 février 2022 pour lui annoncer sa décision de déployer

des troupes en Ukraine ¹. Et telle est, depuis lors, la seule expression autorisée par le Kremlin. Elle seule est utilisée par le pouvoir russe et par toute sa propagande d'État. Et elle seule peut être utilisée par la population russe. Toute autre est interdite et son usage est réprimé.

Quasi quotidiennement, des citoyens russes sont condamnés à des amendes pour avoir parlé de « guerre », pour avoir *liké* un texte parlant d'« agression » ou d'« attaque » publié sur un réseau social, ou même simplement pour avoir osé écrire l'expression officiellement consacrée en la plaçant entre des guillemets. En cas de faits plus graves, la sanction prononcée peut consister en une peine de plusieurs années de prison. Toute cette répression s'appuie sur un arsenal législatif qui s'est sensiblement étoffé et durci au cours des derniers mois, au motif notamment de lutter contre la propagation de « fausses informations » (en particulier celles jetant le « discrédit » sur les forces armées et les organes gouvernementaux russes) et, plus largement, contre les agissements des « agents étrangers » (statut légal qu'il faut comprendre comme s'appliquant en réalité aux opposants politiques et aux groupes critiques à l'égard du pouvoir) ². Les condamnations par la justice russe sur cette base, prononcées contre des associations, des médias ou des personnes, se compteraient déjà par milliers ³.

La justification de cette position des autorités russes a notamment été donnée par le porte-parole de l'ambassade de Russie en France, Alexander Makogonov, sur les antennes de France Info le 9 mai 2022 : « Utiliser le mot “guerre”, le terme “guerre” dans le sens traditionnel du terme, c'est un peu déplacé pour caractériser la situation actuelle en Ukraine (...). Vous savez, lorsqu'il s'agit de la guerre, il s'agit de la guerre entre les armées, entre les peuples mêmes, ce sont les peuples entiers qui souffrent. Mais (...) dans le cas de l'Ukraine ou de la Russie, personne n'a déclaré la guerre à personne : ni la Russie à l'Ukraine, ni l'Ukraine à la Russie ». À l'appui de son raisonnement, ce membre du personnel diplomatique russe a ajouté en outre que son pays n'a pas envoyé en Ukraine « une armée entière », mais seulement des « unités

¹ À 5h48 (heure de Moscou ; 3h48 heure de Bruxelles), le président russe a déclaré lors d'une allocution télévisée surprise et probablement pré-enregistrée : « Les circonstances exigent que nous prenions des mesures décisives et immédiates. Les Républiques populaires du Donbass ont appelé la Russie à l'aide. À cet égard (...), j'ai pris la décision de mener une *opération militaire spéciale* [специальной военной операции]. Son objectif est de protéger les personnes qui ont été soumises à des abus et à un génocide par le régime de Kiev pendant huit ans. Et pour cela, nous nous efforcerons de démilitariser et dénazifier l'Ukraine ».

² Cf. spécialement, d'une part, les lois fédérales russes du 4 mars 2022 insérant des articles 207.3 et 208.3 dans le Code pénal et des articles 20.3.3 et 20.3.4 dans le Code des infractions administratives (telles qu'élargies depuis lors) et, d'autre part, la loi fédérale russe du 20 juillet 2012 portant modification de divers actes législatifs « visant à réglementer les activités des organisations non commerciales agissant en tant qu'agents étrangers » (telle qu'élargie à plusieurs reprises au cours des dix dernières années et notamment en 2022).

³ Le 22 décembre 2022, réagissant à la visite effectuée aux États-Unis par le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, Vladimir Poutine a cependant indiqué que son souhait était, non d'« alimenter le conflit militaire », mais de « mettre fin à cette guerre », s'écartant ainsi du vocabulaire qu'il a lui-même rendu obligatoire (et qu'il fait appliquer, s'agissant des médias, par le service fédéral russe de supervision des communications, des technologies de l'information et des médias de masse, le Roskomnadzor). Non sans courage ou ironie, un député de l'Assemblée législative de Saint-Petersbourg a alors déposé une plainte contre le chef du Kremlin lui-même pour diffusion de « fausses informations » sur l'intervention militaire russe en cours.

spécialisées » ne formant qu'« un contingent très limité »⁴. Aucun de ces arguments ne semble un tant soit peu convaincant ou probant, tant ils ne correspondent ni à la réalité du terrain ni aux us de la guerre. Ils ne s'accordent à rien d'autre qu'à une volonté de minimiser voire de nier les faits, dans leur existence et leur nature.

D'emblée, l'expression « opération militaire spéciale » est apparue des plus choquantes aux Ukrainiens, à leurs alliés occidentaux et aux soutiens dont ils bénéficient au sein du peuple russe. Depuis un an, cette offuscation n'a fait que croître face à la durée du conflit, à la violence de ses combats (notamment les bombardements massifs), au nombre de personnes dont il a provoqué la mort ou la mutilation, à l'importance des destructions causées aux habitations et aux infrastructures civiles, au volume des populations déplacées au sein de l'Ukraine, déportées en Russie ou réfugiées à l'étranger, à l'ouverture de plusieurs enquêtes internationales pour faits de crime et de torture, à l'importance des moyens militaires déployés, aux opérations de recrutement et même de « mobilisation partielle » menées par le gouvernement russe, à l'engagement de groupes militaires privés, etc.

Un cas loin d'être exceptionnel

Loin d'être inédit, l'emploi d'un tel euphémisme – c'est-à-dire un mot ou une expression visant à adoucir ou à atténuer une idée ou une réalité considérée comme désagréable ou déplaisante – est courant dans l'histoire des États contemporains. Dans de nombreuses situations, il va jusqu'à vouloir occulter les vues les plus éhontées ou dissimuler les faits les plus brutaux aux yeux de l'opinion publique.

Les régimes dictatoriaux ou totalitaires n'ont nullement le monopole de ce procédé, même s'ils constituent évidemment des cas emblématiques en la matière (on songera à l'Allemagne nazie et à son usage intensif de cette figure de rhétorique, entre autres par le recours fréquent à l'adjectif « spécial »). Ainsi, ce n'est que depuis octobre 1999 que la France qualifie officiellement de « guerre d'Algérie » le conflit des années 1954-1962⁵ ; jusqu'alors, l'État et ses représentants parlaient uniquement d'« événements d'Algérie », d'« actions de maintien de l'ordre en Algérie » ou d'« opérations effectuées en Afrique du Nord » (cette dernière dénomination comprenant également les combats s'étant déroulés en Tunisie et au Maroc à la même époque)⁶. De même, nombre de pays européens ont usé de l'expression « campagnes de pacification » pour désigner leurs entreprises de colonisation au 19^e siècle ou leurs luttes contre les mouvements de décolonisation au 20^e siècle. Plus largement, et essentiellement depuis les lendemains

⁴ Vidéo disponible sur le compte de France Info sur Twitter (<https://twitter.com/franceinfo>) à la date du 9 mai 2022.

⁵ Loi française n° 99-882 du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc », *Journal officiel de la République française*, n° 244, 20 octobre 1999.

⁶ Cf. notamment B. STORA, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, nouvelle édition, Paris, La Découverte, 2005 (qui parle de « guerre sans nom », en référence au titre du documentaire de Bertrand Tavernier sorti en 1992 : cf. p. 11-24) et R. DALISSON, *Guerre d'Algérie : l'impossible commémoration*, Paris, Armand Colin, 2018.

de la Première Guerre mondiale ⁷ et davantage encore depuis l'époque de la Guerre du Golfe de 1990-1991, l'euphémisation est de rigueur pour traiter des sujets militaires. Dans l'entre-deux-guerres, les ministres et Ministères de la Guerre sont devenus des ministres et des Ministères « de la Défense ». Et désormais, les cadres politiques et militaires parlent communément de « frappes chirurgicales », de « dommages collatéraux » et de « bombes intelligentes », ainsi que parfois de « cibles d'opportunité » (pour parler des installations et équipements à bombarder), de « tirs amis » (pour faire référence aux frappes touchant par erreur des combattants de son propre camp ou d'un camp allié), de « réserves d'échange » (pour désigner les prisonniers de guerre), etc.

Par là, il s'agit en général d'éviter de heurter ou d'inquiéter la population ou, du moins, d'œuvrer à diminuer l'impact que l'annonce d'informations sensibles peut avoir sur son moral, ses opinions ou ses attitudes, notamment en lui rendant ces informations plus supportables. Dans certains cas, la manœuvre peut aller jusqu'à viser à lui cacher une réalité dérangeante. Toujours, il s'agit également de parer à la contestation du pouvoir, et même souvent à la simple remise en question des dirigeants en raison de leurs actes ou de leurs décisions, ou à la suite de leurs manquements ou de leurs bévues. La Russie de Vladimir Poutine a pour particularité de contraindre non seulement ses autorités constituées à recourir à un vocable spécifique, mais également l'ensemble de ses citoyens ⁸ – ce qui ne peut manquer de faire penser à la « novlangue » imposée à tous dans le roman *1984* de George Orwell.

Nommer les guerres ?

L'actuelle expression russe « opération militaire spéciale » rappelle qu'aucune instance internationale n'est chargée de baptiser les guerres ou les batailles, ni même qu'aucune règle n'existe en la matière. La situation est en cela très différente, par exemple, de ce qui prévaut s'agissant des astres ou des êtres vivants.

Ainsi, lorsqu'une nouvelle étoile ou galaxie est détectée, la mission de valider ou non le nom proposé par les scientifiques qui l'ont découverte revient à l'Union astronomique internationale (UAI) ⁹. Par exemple, celle-ci a accepté la suggestion de l'équipe de recherche dirigée par Michaël Gillon, de l'Université de Liège (ULiège), de donner le nom de « Trappist-1 » à une étoile naine rouge dont elle avait révélé l'existence en 2015.

De même, lorsqu'une nouvelle espèce animale ou végétale – qu'elle soit actuelle ou éteinte – est repérée et décrite par un scientifique, celui-ci a le droit de choisir son épithète officielle en latin. Il doit certes se plier à quelques contraintes, inscrites dans le *Code international de nomenclature zoologique* (édité par l'Union internationale des sciences

⁷ À la vérité, le fait est aussi ancien que le phénomène de la guerre lui-même, comme en témoigne par exemple l'expression « croiser le fer ». On n'en constate pas moins une accentuation depuis une centaine d'années, au moins en Occident.

⁸ Cette pratique autoritaire du Kremlin relève du dixième principe de propagande de guerre mis en évidence par Anne Morelli (ULB) : « Ceux (et celles) qui mettent en doute notre propagande sont des traîtres ». Cf. A. MORELLI, *Principes élémentaires de propagande de guerre (utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...)*, nouvelle édition, Bruxelles, Aden, 2022.

⁹ Cf. notamment UAI, « Comment sont nommées les étoiles ? », www.iau.org.

biologiques) ou dans le *Code international de nomenclature pour les algues, les champignons et les plantes* (adopté, pour sa version actuelle, par la section de nomenclature du XIX^e Congrès international de botanique), mais il dispose d'une grande liberté en la matière. En outre, une fois qu'une appellation a été décidée, il n'est pas permis de la changer, en ce compris lorsqu'elle apparaît désormais inconvenante ou erronée, ou même dans le cas où elle nuit à la survie de l'animal ou du végétal en question. On pensera à cet égard au scarabée slovène *Anophthalmus hitleri*, baptisé ainsi en 1937 en hommage à Adolf Hitler par un Allemand (Oscar Scheibel, « inventeur » de l'espèce) et qui, en raison de son nom, est aujourd'hui menacé d'extinction à la suite d'un braconnage visant à alimenter les collections de nostalgiques du III^e Reich et de son *Führer*. Ou, dans un registre moins problématique, au dinosaure nommé *oviraptor* en 1924 parce que le premier spécimen exhumé avait été pris à l'époque pour un « voleur d'œufs », alors que les recherches ultérieures ont réfuté cette interprétation.

S'agissant des conflits et des combats, les noms sont fixés par l'usage ou par les historiens ou, plus rarement (historiquement, du moins), par les dirigeants politiques, par les élites sociales ou par les responsables militaires. Dès lors, il n'est pas rare que plusieurs dénominations coexistent ou se succèdent, selon les époques et les pays.

Par exemple, le vocable « bataille de Waterloo » a longtemps été spécifiquement britannique ; il se référerait, non au territoire sur lequel s'étaient déroulés les affrontements du 18 juin 1815 (à savoir les actuelles communes de Braine-l'Alleud, Genappe et Lasne), mais au lieu où le duc de Wellington avait fixé son quartier général et d'où il avait écrit la dépêche annonçant la victoire des troupes coalisées contre Napoléon I^{er} (c'est-à-dire, donc, Waterloo). Pour leur part, les Français parlaient alors de « bataille de Mont-Saint-Jean » (en référence à un lieu-dit ayant été l'un des théâtres effectifs de l'engagement) et les Allemands de « victoire de la Belle-Alliance » (du nom – il est vrai particulièrement opportun – d'une auberge dans laquelle les deux généraux en chef des coalisés, Wellington et Blücher, s'étaient rencontrés en fin de journée). Autre illustration tirée de la période napoléonienne : de nos jours encore, la bataille qui s'est tenue à environ 125 kilomètres à l'ouest de Moscou le 7 septembre 1812 est connue en France sous le nom de « bataille de la Moskova » mais en Russie sous celui de « bataille de Borodino ». La raison en est que les Français ont conservé le nom choisi par Napoléon I^{er} pour signifier que ce fait d'armes lui ouvrait les portes de la capitale de l'empire tsariste (en l'occurrence, en faisant référence à la Moskova, qui est une rivière coulant à quelque distance du lieu réel des affrontements), tandis que les Russes ont préféré se référer simplement au petit village à proximité directe duquel les deux armées se sont battues. On notera aussi que cet événement avait pris place dans le cadre de ce que, de nos jours encore, les livres d'histoire appellent « Campagne de Russie » en France, « Invasion française de la Russie » au Royaume-Uni et « Guerre patriotique de 1812 » en Russie.

Plus proche de nous, la Seconde Guerre mondiale ¹⁰ est dénommée communément « Guerre de 1939-1945 » en France mais « Guerre de 1940-1945 » en Belgique, les deux pays ayant débuté leur implication dans le conflit avec quelques mois de décalage (le 3 septembre 1939 pour le premier et le 10 mai 1940 pour le second).

L'exemple de la « Grande Guerre »

Le cas de la Première Guerre mondiale est intéressant à évoquer à cet égard. Dans les premiers mois du conflit, les responsables politiques et les journalistes ont fortement hésité quant au qualificatif à employer. Rapidement toutefois, une expression est apparue et s'est imposée d'elle-même dès 1915 : celle de « Grande Guerre » (et ce dans toutes les langues des pays belligérants : « *Great War* » en anglais, « *Große Krieg* » en allemand, etc.). La rapide consécration de cette expression a tenu, semble-t-il, à deux raisons. D'une part, son caractère assez neutre par comparaison avec les autres options qui circulaient alors (« guerre du droit », « guerre de la civilisation », « guerre des nations », « guerre anti-germanique », etc.). D'autre part, le fait qu'elle rendait bien compte du caractère inédit, exceptionnel de cette guerre (notamment : son extension géographique mondiale et son caractère industriel induisant des niveaux de destruction et de mortalité militaire largement supérieurs à ce qui avait été connu jusqu'alors).

Cette expression a largement prévalu durant tout l'entre-deux-guerres, avant d'être supplantée par celle concurrente de « [Première] Guerre mondiale » (« *World War [I]* », « *[Erster] Weltkrieg* », etc.). En effet, elle avait été d'emblée critiquée, puisqu'elle pouvait être mal interprétée, à savoir dans le sens d'une glorification ou d'une célébration (l'adjectif « grande » étant suspecté dans cette perspective de devoir être compris comme « grandiose »). Il n'empêche qu'elle est loin d'avoir disparu de nos jours, notamment dans la littérature scientifique ¹¹, où elle est aujourd'hui considérée comme un synonyme exact de « Première Guerre mondiale » (et donc parfaitement utilisable en alternance ou permutation avec celle-ci, par exemple pour éviter les répétitions ou pour obtenir une phrase ou un titre un peu plus court) et au sein de laquelle il est entendu qu'elle ne comporte aucune connotation idéologique ou affective.

Influer sur les cœurs et sur les esprits

L'actuelle expression russe « opération militaire spéciale » nous rappelle également, et même surtout, que le nom d'une guerre ou d'une bataille n'est pas toujours neutre. En effet, il n'est pas rare que le choix d'une dénomination fasse partie intégrante d'une entreprise de communication destinée à influencer les opinions publiques.

¹⁰ Ou « Deuxième Guerre mondiale », si l'on préfère cette expression certes plus rare mais néanmoins assez fréquente. La différence tient au fait que, selon un usage reconnu par l'Académie française (mais que celle-ci ne rend pas obligatoire, et qui ne fait d'ailleurs pas l'unanimité parmi les linguistes), il est plus précis de « réserver l'emploi de “second” aux énoncés où l'on ne considère que deux éléments, et n'employer “deuxième” que lorsque l'énumération va au-delà de deux ». Dès lors, parler de « Seconde » Guerre mondiale peut être un moyen de rappeler qu'il ne s'est produit à ce jour que deux conflits d'ampleur planétaire – et d'espérer qu'il n'en surviendra jamais de troisième.

¹¹ Cf. par exemple l'ouvrage de référence fondamental qu'est : S. AUDOIN-ROUZEAU, J.-J. BECKER (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918. Histoire et culture*, nouvelle édition, Montrouge, Bayard, 2013.

Nous avons déjà cité l'exemple de la bataille de la Moskova/Borodino. Plus proche de nous dans l'espace à défaut de l'être dans le temps, l'affrontement armé ayant opposé les troupes du royaume de France aux milices communales du comté de Flandre le 11 juillet 1302 a été connu des siècles durant comme étant la « bataille de Courtrai » ou « bataille de Groeninghe ». C'est le Mouvement flamand qui, lorsqu'il entreprit au 19^e siècle d'ériger le souvenir de cet événement historique en vecteur central de la constitution d'une identité (sub)nationale flamande, a popularisé le nom de « bataille des Éperons d'or »¹². Par là, il s'est agi pour lui d'assurer le caractère rassembleur de ce symbole mémoriel, tout à la fois en gommant son ancrage géographique restreint (afin de pouvoir lui donner une portée générale, c'est-à-dire à l'échelle de l'ensemble de la Flandre contemporaine) et en le dotant d'un nom prestigieux et même glorieux (afin de frapper les esprits et de faciliter les ralliements à la cause flamande).

Il est aussi très significatif que, en Russie – et tel était déjà le cas du temps de l'Union soviétique –, la Seconde Guerre mondiale n'est connue du grand public que sous le nom de « Grande guerre patriotique ». Cette appellation a pour effet de réduire l'envergure du conflit en question à un triple titre : géographique (seul étant concerné le front est-européen), temporel (seule étant comprise la période allant de juin 1941 à mai 1945, c'est-à-dire du moment où l'URSS a été attaquée par l'Allemagne jusqu'à celui où elle l'a vaincue) et politique (seule étant considérée la lutte du communisme contre le nazisme). Cette vision soviético-centrée permet de masquer tout à la fois la dimension internationale des événements (et donc, notamment, le rôle des États-Unis d'Amérique), l'époque directement antérieure d'entente germano-soviétique (à savoir le pacte de non-agression du 23 août 1939 et la mise en œuvre de ses protocoles secrets, consistant entre autres pour Staline en l'invasion de la Pologne, de la Finlande et des États baltes) et la contribution des régimes démocratiques à la victoire contre le fascisme. Le résultat de cette mémoire biaisée est que, dans la Russie poutinienne d'aujourd'hui, « la contribution des Alliés est oubliée, voire moquée, et seule l'URSS est présentée comme l'artisan de la défaite d'Hitler, ce qui n'est pas sans conséquences sur [la conception des] relations internationales : l'Europe se doit d'être redevable envers la Russie, qui l'a libérée du joug nazi »¹³. Cette représentation de l'histoire est donc à mettre en rapport étroit avec les positionnements qu'adopte actuellement le pays à l'égard de ce que son président appelle l'« Occident global ».

Incontestablement, le choix des mots peut donc peser lourd. À cet égard, est-il nécessaire d'évoquer ici les multiples conflits civils ou internationaux qui jalonnent l'histoire humaine et qui, selon la partie prenante, sont baptisés « révolution de libération » ou « guerre d'indépendance nationale » d'un côté, mais sont qualifiés de « lutte contre les fauteurs de trouble / les insurgés / les révoltés / les rebelles / les terroristes / etc. » de l'autre ? Depuis le mois de mars 2011, la Syrie offre un dramatique exemple d'affrontement se portant jusque dans le champ du vocabulaire, chaque camp tâchant par ce moyen de défendre son point de vue et d'y rallier les peuples et les forces vives, tant au sein du pays que vis-à-vis de l'étranger.

¹² Cf. J. TOLLEBEEK, « Le culte de la bataille des Éperons d'or de la fin du XVIII^e au XX^e siècle », in R. C. VAN CAENEGEM (dir.), *1302, le désastre de Courtrai. Mythe et réalité de la bataille des Éperons d'or*, Anvers, Fonds Mercator, 2002, p. 209.

¹³ S. GRUZKA, « La sacralisation de la “Grande guerre patriotique” », in L. DREYFUS (dir.), *Le monde vu de Russie*, Paris, Le Monde, 2022 (Hors-série, 40), p. 82-83.

*

* *

Avec l'expression « opération militaire spéciale », Vladimir Poutine et son régime s'inscrivent dans une pratique communicationnelle pluriséculaire, qui est le fait en particulier des États autoritaires ou despotiques, mais dont ne sont pas exempts les États démocratiques. Celle-ci consiste à tenter, par le choix d'une terminologie connotée et orientée, de désincarner, dénaturer, estomper ou effacer dans l'imaginaire des opinions publiques (internes et, dans une moindre mesure, externes) les actes du pouvoir contraires à l'État de droit, et de déshumaniser, réifier, déprécier ou éclipser les victimes de leurs effets.

En Russie actuellement, ne pas recourir à l'expression à visée déformante et manipulatrice qui est prescrite par le Kremlin, et *a fortiori* user d'une autre, est un acte de résistance qui expose son auteur à de réels dangers. En Occident, appeler « guerre » l'invasion russe de l'Ukraine apparaît aux yeux de beaucoup comme une obligation morale, au nom de la vérité des événements en cours, de leur genèse, de leur déroulement, de leurs enjeux et de leurs répercussions sur toutes les populations concernées. À notre époque plus que jamais, toute guerre est aussi une guerre de mots.

Pour citer cet article : Cédric ISTASSE, « “Opération militaire spéciale” : un exemple d'euphémisme en temps de guerre », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 24 février 2023, www.crisp.be.